

Dynamiques des institutions entre conventions et régulations

Thèse pour le Doctorat en Sciences Économiques
présentée et soutenue publiquement par

Franck BESSIS

le 11 Décembre 2006

Jury :

André ORLÉAN, directeur de recherche au CNRS, président du jury
Robert BOYER, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS
Olivier FAVEREAU, professeur à l'Université Paris X, directeur de thèse
Frédéric LORDON, directeur de recherche au CNRS, rapporteur
Jean DE MUNCK, professeur à l'université catholique de Louvain, rapporteur
Laurent THÉVENOT, directeur d'études à l'EHESS

Résumé

Cette thèse vise l'articulation des explications du changement institutionnel de deux des principales approches hétérodoxes en cours de développement : l'Économie des Conventions et la Théorie de la Régulation. Traiter ensemble la question du changement institutionnel et celle des relations entre conventions et régulation permet d'avancer sur la première question tout en se dotant d'un critère d'évaluation pour la seconde, indépendant des deux approches mais appropriable par chacune, de telle sorte qu'un traitement symétrique puisse être maintenu, en lieu et place d'une lecture prenant d'emblée parti pour l'un des camps en présence.

La première partie consiste en une synthèse de chaque approche. Leur genèse permet de mettre à jour leurs interrogations fondatrices et sources d'inspiration principales et de restituer ainsi l'épaisseur de leur notion constitutive - notion sous-jacente à leur conception des institutions et de leurs dynamiques. Un cadre théorique cohérent, associé à une vision et une posture méthodologique commune, est ainsi construit à partir des deux séries de travaux, par-delà leur hétérogénéité. Ce travail de synthèse permet de dégager six similitudes entre les deux approches : i) elles prennent toutes deux comme point de départ l'incertitude inhérente aux actions économiques et les crises ou défauts de coordination qui en résultent ; ii) elles accordent en conséquence une importance de premier plan aux régularités liées de comportements et d'attentes qui permettent aux agents de surmonter toujours provisoirement cette incertitude ; iii) cette idée de régularités de comportement et d'attentes se retrouve dans les notions centrales de chaque approche, à savoir, la convention et le rapport social ; iv) dans les deux cas, les règles et dispositifs institutionnels sont conçus comme les ancrages objectifs des relations intersubjectives auxquelles les notions de convention et de rapport social font référence ; v) les deux approches parcourent l'ensemble des niveaux de la coordination ; vi) dans les deux cas la dynamique des institutions repose de manière cruciale sur des processus d'ordre politique. Ce dernier point d'accord conduit directement à la principale opposition : si les conventionnalistes présentent avant tout ce moment politique comme celui d'un arbitrage délibéré dans la pluralité des formes de coordination, les régulationnistes, quant à eux, le conçoivent comme un arbitrage imposé entre des intérêts divergents. A l'issue de ce travail de synthèse, la problématique peut être reformulée de la manière suivante : comment faire tenir ensemble ces deux conceptions du politique de manière à en faire deux sources d'explication complémentaires, et non plus opposées, de la dynamique des institutions ?

La seconde partie consiste en une synthèse des deux approches. Le cœur de l'opposition précédente réside dans les différentes hypothèses faites sur l'action et les compétences reconnues aux agents. Pour les confronter, nous sommes partis de deux autres oppositions qui, jusqu'à présent, structuraient fortement les débats : celle entre holisme et individualisme méthodologique et celle entre intérêt et désintéressement. Un examen détaillé des développements de chaque approche ne laissent intact aucun des quatre termes mentionnés. L'Économie des Conventions et la Théorie de la Régulation sont toutes deux engagées dans une perspective de dépassement de l'opposition entre individualisme et holisme et leurs auteurs conçoivent tous différentes formes d'intérêt, les uns par référence à une pluralité de régimes d'action, les autres par référence aux multiples spécifications du couple champ-habitus. L'opposition entre les conceptions de l'action des deux approches peut alors être reformulée comme une opposition entre deux logiques : d'un côté une logique de la pratique conçue contre toute idée de réflexivité critique et déterminée par la position occupée par chaque agent dans un champ, de l'autre, une pluralité de logique d'action, ouverte sur différents degrés de réflexivité et balisée par des règles, dites règles grammaticales, dont les agents peuvent ainsi prendre conscience. Pour dénouer cette opposition, nous développons une *théorie de la réflexivité limitée*. Celle-ci permet d'articuler sens pratique et sens critique, et de restituer ainsi la dynamique des règles et représentations, comme construits sociaux, saisis dans un processus réversible de consolidation, à l'appui de la pluralité des régimes d'action. Insister sur les limites de cette réflexivité vise à tenir cette conception de l'agent à bonne distance de la figure d'un sujet entièrement transparent à lui-même. Compléter cette théorie par l'hypothèse ontologique de Spinoza, le conatus, permet de se doter d'une conception de la personne transversale à la variété de ses formes d'engagement dans l'action. Contre tout recours à l'idée de libre-arbitre, elle permet surtout d'envisager des déterminismes de transition non seulement entre les régimes, mais aussi entre d'une part, les déterminations de position et d'autre part, les déterminations grammaticales, qui sont produites par des répertoires de significations et de valeur transversales à ces positions.

Cette théorie de la réflexivité limitée vaut spécification de notre critère de mise à l'épreuve des conceptions du politique de chaque approche. Nous avons ensuite procédé à leur examen critique, non plus directement à la lumière de leurs vertus dynamiques, mais au regard de leur congruence à cette théorie de l'action, reconstruite précisément en vue de restituer le changement. Ce retour sur les traitements du politique par chaque approche nous a conduit à avancer l'idée de *viabilité des accords équivoques*. Celle-ci réorganise les apports des différents modèles discutés dans un même cadre. Du modèle du soutien, ce cadre retient l'imposition de règles et d'orientations générales, en partant de relations asymétriques. À partir des enseignements du modèle des économies de la grandeur, ce cadre conditionne l'effectivité des règles à leur degré de légitimité. La dimension équivoque de cette coordination autour des règles est soulignée. Ces dernières peuvent être appréhendées par les agents selon différentes exigences normatives tout en produisant des ajustements et repères compatibles. Ces repères émergent pour partie selon une dynamique mimétique d'ajustements mutuels. Leur compatibilité définit un intervalle de variation des repères au sein duquel l'accord équivoque demeure viable. Au niveau macro, cette viabilité est renforcée par les limites de la réflexivité. Ces limites ont pour conséquence un relevé, non systématique, des variations de repères incompatibles avec les orientations définies par les formes institutionnelles. Mais l'accumulation de ces déplacements peut finir par remettre en cause l'effectivité des règles. Elle suscite des critiques, qui appellent de nouvelles codifications, qui aboutissent à un changement institutionnel. À l'inverse, un mode de régulation demeure viable, tant que les transformations de repères ne suscitent pas de remise en cause des règles d'orientation définies au niveau des formes institutionnelles. La thèse débouche sur une

caractérisation des institutions, comme résultat provisoire d'un processus de réalisation du collectif toujours partiellement relancé par les déplacements et la critique.